



**PRÉFECTURE
DE LA GUADELOUPE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°971-2021-220

PUBLIÉ LE 1 SEPTEMBRE 2021

Sommaire

PREFECTURE /

971-2021-09-01-00003 - Arrêté préfectoral du 1er septembre 2021 mettant fin à l'exercice des compétences du SIAEAG (5 pages)

Page 3

PREFECTURE

971-2021-09-01-00003

Arrêté préfectoral du 1er septembre 2021
mettant fin à l'exercice des compétences du
SIAEAG



Arrêté du 1^{er} septembre 2021 mettant fin à l'exercice des compétences du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau et d'Assainissement de la Guadeloupe (SIAEAG)

Le préfet de la région Guadeloupe,
préfet de la Guadeloupe,
Représentant de l'État dans les collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin,

- Vu** le code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment, ses articles L. 211-25-1, L. 5211-26 et L. 5212-33,
- Vu** la loi n° 2021-513 du 29 avril 2021 rénovant la gouvernance des services publics d'eau potable et d'assainissement en Guadeloupe,
- Vu** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements,
- Vu** le décret du Président de la République du 22 juillet 2020 portant nomination de M. Alexandre ROCHATTE, préfet de la région Guadeloupe, préfet de la Guadeloupe, en outre représentant de l'État dans les collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin,
- Vu** l'arrêté du 26 août 2021 fixant les statuts du syndicat mixte de gestion de l'eau et de l'assainissement de Guadeloupe,
- Vu** le courrier du président du SIAEAG en date du 25 août 2021 listant les personnels maintenus auprès du syndicat et ses compléments transmis par mèls du 31 août 2021,
- Vu** le mèl du directeur des RÉNOC eau et assainissement en date du 30 août 2021 listant les personnels constituant l'équipe de liquidation,

Considérant qu'à compter du 1^{er} septembre 2021, le syndicat mixte de gestion de l'eau

et de l'assainissement de Guadeloupe (SMGEAG), exercera la totalité des compétences exercées par le syndicat intercommunal d'alimentation en eau et d'assainissement de la Guadeloupe (SIAEAG) en vertu de la loi du 29 avril 2021 susvisée qui dispose que l'adhésion des membres entraîne leur retrait des syndicats auxquels ils appartiennent pour la gestion des services publics de l'eau et de l'assainissement ;

Considérant que le SIAEAG ne disposera dès lors plus d'aucune compétence et n'aura plus d'objet ;

Considérant l'absence de délibérations concordantes sur la répartition définitive de l'actif et du passif et l'absence de vote du compte administratif, dans le respect des articles L. 5211-25-1 et L. 5211-26 susvisés ;

Considérant que l'article L. 5211-26 du CGCT permet au représentant de l'État, lorsque les conditions de liquidation ne sont pas réunies, de mettre fin à l'exercice des compétences du syndicat et ainsi, de surseoir à sa dissolution qui sera prononcée dans un second arrêté, ledit syndicat conservant alors sa personnalité morale pour les seuls besoins de sa dissolution ;

Sur proposition du secrétaire générale de la préfecture,

ARRÊTE

Article 1^{er} – Il est mis fin à l'exercice des compétences du syndicat intercommunal d'alimentation en eau et d'assainissement de la Guadeloupe au 1^{er} septembre 2021.

Le syndicat conserve sa personnalité morale pour les seuls besoins de sa liquidation.

Article 2 - Il convient de surseoir à la dissolution du syndicat intercommunal d'alimentation en eau et d'assainissement de la Guadeloupe dans le respect des articles L. 5211-25-1, L. 5211-26 et L. 5211-33 du CGCT.

Cette dissolution sera prononcée dans un second arrêté lorsque les conditions de liquidation seront réunies.

Article 3 – Le SMGEAG exercera en lieu et place des communautés d'agglomération membres du syndicat à dissoudre, la gestion des services publics de l'eau et de l'assainissement.

L'ensemble du personnel, hormis temporairement, ceux nécessaires aux travaux de liquidation du syndicat ou bénéficiaires d'un plan de départ volontaire dont la liste figure au présent arrêté, sont réputés relever du SMGEAG.

Article 4 – Le secrétaire général de la préfecture, le sous-préfet de Pointe-à-Pitre et le directeur régional des finances publiques, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Basse-Terre, le 31/08/2021

Le préfet,

Pour le préfet et par délégation,
Le Secrétaire Général

A blue ink signature of Sébastien CAUWEL, consisting of a large, stylized 'S' and 'C' followed by a horizontal line.

Sébastien CAUWEL

ANNEXE SUR LE PERSONNEL

- Personnel maintenu au SIAEAG durant les travaux de liquidation

| NOM | PRÉNOM | GRADE/Fonction |
|----------------|-------------|---|
| BAGE | Laëticia | Adjoint administratif principal 2ème classe, agent comptable |
| CALPAS | Nicolas | Cadre, groupe 6 niveau B, responsable des ressources humaines des agents de droit privé |
| CALVAIRE | Joëlle | Rédacteur principal 1ère classe, adjointe à la direction des affaires générales |
| DUQUESNOY | Emmanuel | Ingénieur principal, responsable de l'audit et du contrôle de l'exploitant |
| GENE-PHERON | Magguy | Rédacteur territorial, gestionnaire budgétaire et comptable |
| MINATCHY | Caroline | Adjoint administratif principal 2ème classe, assistante service de la commande publique |
| VIRANIN | Lisette | Assistante administration 2ème echelon, responsable agence professionnelle |
| JACOBY-KOALY | Gilbert | Cadre |
| BEAUJOUR | Christian | Agent de maîtrise |
| SEFETIUS | Alex | Ouvrier |
| RIVAL | Ketty | Agent de maitrise |
| SIOUMANDAN | Jessy | Employé |
| BOIMBA | Michaël | Employé |
| CARVAIGAN | Allan | Agent de maitrise |
| ROUQUIN | Betzie | Agent de maitrise |
| AYASSAMY | Arry | Agent administratif 1er echelon |
| BABOULLAL | Flavien | Releveur Gpe 4 niveau I |
| BUFFON | Félicien | Agent Distribution Eau 3ème echelon |
| CUIRASSIER | Alain | Releveur Gpe 4 Niveau J |
| DUPONT | René | Responsable informatique |
| FERRAND | Alex | Agent Service Abonnés 3ème echelon |
| GAREAU-DEMARAY | Charly | Technicien Facturation Gpe 4 Niveau M |
| GONZAGUE | Joël | Preleveur Eaux Gpe 2 Niveau J |
| GUSTAVE | Georges | Chargé de relève Gpe 4 Niveau M |
| GUSTAVE | J-Stephane | Chef d'équipe distribution eau principal |
| JASON | Marie-Josée | Employé administratif principal 3ème echelon |
| NACTO | Alex | Agent service Abonnés 3ème echelon |
| RENIA | Julien | Electromécanicien-responsable atelier et maintenance |

| | | |
|----------|---------|----------------------------------|
| | | électronique |
| ROUSSEAU | J-Marc | Agent administratif |
| TROS | Jérôme | Agent Service Général 3è echelon |
| WILLIAM | Maurice | Agent administratif 3è echelon |
| ZENON | Celeste | Opérateur 4ème échelon |